

Date de la convocation : 20 octobre 2016

Nombre de Conseillers : 19  
Présents : 13  
Votants : 17

Présents : Mmes Catherine DEWAILLY, Marie-Annick GUIMARD, Marilys MONCOUCUT, Josette RAIMON, Patricia ROUET.

MM. Jacques CEYROLLE, Jacques GIGON, Jocelyn GUIRBAL, Patrick LIMET, Jean-Claude MORISSE, Jean-Luc PIPELIER, René RICHARD, Michel STRECK.

Absents ayant donné Pouvoirs : M. Laurent BRIAND à M. Jocelyn GUIRBAL  
Mme Josiane LAROCHE à M. Jacques GIGON  
Mme Mireille NICOLAS à Mme Josette RAIMON  
M. Patrick RAMOS à M. Patrick LIMET

Absents : Mme Valérie LUSSIEZ et M. Jean-James PERLADE.

Secrétaire de séance : Mme Marilys MONCOUCUT

L'an deux mille seize, le trois novembre à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MORISSE, Maire.

*Intervention de la Gendarmerie Nationale avec le Lieutenant David Cadet et le Major Christophe Audebert afin de sensibiliser les Conseillers Municipaux sur la vidéo protection (distribution faite à chaque Conseiller Municipal de deux brochures : « vidéo protection dans les lieux publics : les bonnes pratiques » et « fiche d'informations : la vidéo protection pour une municipalité »).*

- Proposition de M. le Maire de déposer sur table de la délibération n°8 concernant le schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

*Proposition adoptée à l'unanimité avec 17 voix pour.*

### **Délibération n°1 – Tarifs repas des Aînés 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le prix du repas des accompagnants de moins de 70 ans à 27€ et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 17 voix pour.*

### **Délibération n°2 – Actualisation des tarifs, taxes, redevances et participation 2017**

Le Conseil Municipal décide de la création et de l'actualisation des tarifs, pour 2017, tels qu'indiqués ci-dessous :

**Cantine :**

	2013	2014	2015	2016	2017
Repas maternelle	2,45 €	2,55 €	2,55 €	2,55 €	2,55 €
Repas primaire	2,95 €	3,05 €	3,05 €	3,05 €	3,05 €
Personnel communal	3,40 €	3,52 €	3,52 €	3,52 €	4,70 €
Enseignants	5,50 €	5,70 €	5,70 €	5,70 €	5,70 €
Facturation extérieurs ou pour les non-inscrits (prix coûtant)	7,54 €	7,80 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €

**Garderies :**

	2013	2014	2015	2016	2017
Garderie matin	1,90 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €

<b>Garderie soir</b>	2,40 €	<b>2,50 €</b>	<b>2,50 €</b>	<b>2,50 €</b>	<b>2,50 €</b>
<b>Garderie mercredi midi</b>		<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>

### Temps d'Activités Périscolaires – mardi et vendredi de 15h à 16h30

- 1,00€ par séance

### Centre de Loisirs Les P'tits Sallés – Mercredi

Centre de Loisirs		Après-midi
QF1 (de 0 à 600)  Prix par enfant, pour une famille de :	1 enfant *	7 €
	2 enfants *	6,5 €
	3 enfants *	6 €
QF2 (de 600 à 1199)  Prix par enfant, pour une famille de :	1 enfant *	7,5 €
	2 enfants *	7 €
	3 enfants *	6,5 €
QF3 (de 1200 à plafond)  Prix par enfant, pour une famille de :	1 enfant *	8 €
	2 enfants *	7,5 €
	3 enfants *	7 €
Autre régime (TNS, MSA, ...)  Prix par enfant, pour une famille de :	1 enfant *	7,5 €
	2 enfants *	7 €
	3 enfants *	6,5 €
Hors commune		

\* Enfants fréquentant le Centre de loisirs

### Location de salle des fêtes :

	2015		2016		2017	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
<b>2 journées (week-end)</b>	<b>220,00 €</b>	<b>650,00 €</b>	<b>220,00 €</b>	<b>700,00 €</b>	<b>220,00 €</b>	<b>700,00 €</b>
<b>par jour supplémentaire</b>	<b>100,00 €</b>	<b>260,00 €</b>	<b>100,00 €</b>	<b>260,00 €</b>	<b>100,00 €</b>	<b>260,00 €</b>
<b>Caution</b>	<b>500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>
<b>Forfait ménage</b>	<b>150,00 €</b>	<b>150,00 €</b>	<b>150,00 €</b>	<b>150,00 €</b>	<b>150,00 €</b>	<b>150,00 €</b>

### Location de salle du Parc :

	2015		2016		2017	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
<b>2 journées (week-end, pas le samedi soir)</b>	<b>120,00 €</b>	<b>310,00 €</b>	<b>120,00 €</b>	<b>350,00 €</b>	<b>120,00 €</b>	<b>350,00 €</b>
<b>par jour supplémentaire</b>	<b>50,00 €</b>	<b>120,00 €</b>	<b>50,00 €</b>	<b>120,00 €</b>	<b>50,00 €</b>	<b>120,00 €</b>
<b>Caution</b>	<b>500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>
<b>Forfait ménage</b>	<b>150,00 €</b>	<b>150,00 €</b>	<b>150,00 €</b>	<b>150,00 €</b>	<b>150,00 €</b>	<b>150,00 €</b>

### Location de Salles aux Associations (par association utilisatrice)

- nombre total mensuel d'heures d'utilisation des 2 salles inférieur à 45 heures : gratuité,
- nombre total mensuel d'heures d'utilisation des 2 salles supérieur ou égal à 45 heures : participation forfaitaire de 400 €. (40 € / mois sur 10 mois)

**Concessions :**

	2016			2017		
	15 ans	30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	50 ans
<b>Concessions</b> (2 m2)	140 €	205 €	255 €	150 €	250 €	350 €
<b>Caves urnes</b>	140 €	205 €	255 €	150 €	250 €	350 €
<b>Columbarium</b>	415 €	705 €	955 €	415 €	705 €	955 €

**Camping Municipal :**

	2014	2015	2016	2017
<b>Forfait emplacement</b> (2 personnes + véhicule + caravane ou toile de tente)	12,50 €	13,00 €	13,00 €	13,00 €
<b>Camping-Car</b>	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €
<b>Par personne supplémentaire</b>	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €
<b>Par véhicule supplémentaire</b>	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €
<b>Par animal</b>	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
<b>Electricité 13 ampères</b>	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €
<b>Tarification machine à laver</b>	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €
<b>Caravane 2 essieux</b>				
<b>Fourgon poids &gt; 2,5 t</b>				
		<b>Interdits techniques</b>		

**Frais de reproduction de documents :**

- Photocopie :
  - Page A4 recto 0.18 €
  - Page A4 recto/verso 0.36 €
  - Page A3 recto 0.36 €
  - Page A3 recto/verso 0.72 €

**Cartes postales:**

- Vente de cartes postales: 0,40 €

**Bourse aux Livres :**

- Vente de livres, revues, magazines: 0,50 € 1,00 € et 2,00 €

**Repas des Aînés :**

- Vente de repas pour les moins de 70 ans: 27,00 €

**Centre de Loisirs :**

- Vente de production: 0.50 €, 1 €, 1,5 € et 3 €

**Bulletin Communal :**

- Encart 1 parution format carte de visite : 25 €
- Encart 1 parution double format : 35 €

*Délibération adoptée avec 16 voix pour et 1 abstention*

### **Délibération n°3 – Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'accepter la proposition du Centre de Gestion ;
- Décide d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au contrat-groupe d'assurance, souscrit en capitalisation, pour une durée de quatre années (2017-2020), avec possibilité de résiliation annuelle respectant un préavis de trois mois :

<b>Collectivités et établissements employant moins de 30 agents affiliés à la CNRACL</b>	
<b>Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL</b>	
Décès + Accident de service / maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique) + incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) + maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) + maternité / adoption / paternité et accueil de l'enfant AVEC UNE FRANCHISE DE 15 JOURS PAR ARRET, DANS LE SEUL CAS DE MALADIE ORDINAIRE	<b>Taux applicable sur la masse salariale assurée</b>  <b>6,20 %</b>
<b>Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public</b>	

Agents effectuant plus ou moins de 150 heures par trimestre : Accident du travail / maladie imputable au service+ maladie grave + maternité – adoption - paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire	<b>Taux applicable sur la masse salariale assurée</b>
AVEC UNE FRANCHISE DE 10 JOURS PAR ARRET, DANS LE SEUL CAS DE MALADIE ORDINAIRE	<b>1,10 %</b>

- Prend acte que les frais du Centre de Gestion, pour la gestion du contrat, s'élèvent à 6,5 % du montant des cotisations des collectivités et établissements publics adhérents et sont compris dans les taux d'assurance ci-avant déterminés ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion et la convention à intervenir dans le cadre du contrat-groupe.
- Prend acte que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat-groupe chaque année sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois.

***Délibération adoptée à l'unanimité avec 17 voix pour.***

### **Délibération n°4 – Révision et modification des statuts – Transfert de compétences de la CDA La Rochelle**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la révision et modification des statuts – transfert de compétences de la CDA La Rochelle telle que votée que Conseil Communautaire du 22/09/2016 et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

***Délibération adoptée avec 13 voix pour et 4 voix contre.***

### **Délibération n°5 – Demande de subvention pour des travaux d'urgences sur voirie communale la Platière**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise COLAS pour un montant HT de 17491 € - 20 989.20€ TTC
- Décide de solliciter une aide exceptionnelle auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

***Délibération adoptée à l'unanimité avec 17 voix pour.***

### **Délibération n°6 – Décision modificative n°2 Budget COMMUNE**

Opération / Libellé	Dépenses			Recettes		
	Chap.	Article	Montant	Chap.	Article	Montant
	014	73925	3 056.00 €	73	73111	3056.00 €
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>3 056.00 €</b>			<b>3 056.00 €</b>

Opération / Libellé	Dépenses			Recettes		
	Chap.	Article	Montant	Chap.	Article	Montant
Opération financière / dépôt et cautionnement	16	165	300.00 €	16	165	300.00 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			<b>300.00 €</b>			<b>300.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les virements de crédits tels que proposés autorise, Monsieur le Maire, à signer tous documents relatifs à cette opération.

***Délibération adoptée à l'unanimité avec 17 voix pour.***

### **Délibération n°7 – Acquisition par la Commune de la partie de parcelle AE39**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- confirme l'acquisition des parcelles AE224, AE225 et partie des parcelles AE39, AE22 et AE223 au prix de 130€/m<sup>2</sup> à M. et Mme LABRUSSE et Mme ROUHAULT pour les parties les concernant et la réalisation d'un mur de séparation en pierre ; il est précisé que les frais d'acquisition et de bornage seront à la charge de Commune
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

***Délibération adoptée à l'unanimité avec 17 voix pour.***

## **Délibération n°8 – Avis sur le schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le schéma de mutualisation de la Communauté d'agglomération de La Rochelle et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

*Délibération adoptée avec 15 voix pour et 2 abstentions.*

### **Questions diverses :**

- Présentation du rapport d'activité 2015 de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle
- Point sur la situation financière au 31/10/2016 de la Commune de Salles sur Mer
- Point sur l'avancement du PLUi